

# AU FIL DE L'EAU

Actualité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne



## A L'INTÉRIEUR DE CE NOUVEAU NUMÉRO

- P1. Edito
- p2. En direct du comité de bassin
- p3. Sensibiliser sur le Sdage
- p4. Sage Thouet
- p5. Etude HMUC
- p6. Sauvons nos rivières
- p7. La sécheresse continue
- p8. Appels à projets
- p9. Les cormorans, projet d'arrêté
- p10. Veille technique et scientifique

## VERS LE POINT DE NON RETOUR

Nos structures associatives ont été fortement mobilisées en cet été marqué par un épisode de sécheresse historique, pourtant déjà qualifié, par les spécialistes du changement climatique, de **l'été le "moins chaud" des 50 années à venir**. Le territoire métropolitain est en situation de sécheresse importante : 93 départements ont pris des mesures de restriction dont 79 au niveau le plus grave, celui de crise. La Loire a atteint un niveau très critique, au plus fort de cet épisode encore inachevé, son débit est passé sous la barre des 45 m<sup>3</sup>/s à Gien. De nombreux assècs et ruptures d'écoulement ont été constatés sur les cours d'eau. Et là où subsistait un peu d'eau, les fortes chaleurs, voire les pollutions, ont mis en difficulté les populations piscicoles ayant pu y trouver refuge. Dès le mois de mars, la situation était alarmante et ce n'est qu'avec le déclenchement tardif, désordonné et de manière très différenciée des seuils de crise et certaines restrictions, que l'opinion publique s'est éveillée aux enjeux de la gestion de l'eau. La nature peut s'adapter pour peu que l'on ait, à l'échelle du bassin versant, un certain nombre d'éléments naturels qui permettent de garder de l'eau et d'en restituer graduellement. **L'enjeu est donc de faciliter la connectivité des cours d'eau, de restaurer la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau et des zones humides.** Malheureusement, on est encore dans une logique de démenagement paysager et du chacun pour soi. Je lisais récemment dans un communiqué de l'Association générale des producteurs de maïs que "l'accès à l'eau est une priorité", "Le Varenne de l'eau doit faire place à l'action", en bref, *financer des barrages et bassines pour irriguer*. Ces revendications sont reprises et relayées par les associations de défense des moulins et des barrages en tous genres. Une fois encore, on ne s'attaque pas aux causes et facteurs aggravants, mais aux conséquences ! Ces sécheresses structurelles liées au changement climatique devraient inciter à repenser les usages de l'eau en agriculture, retenir certaines pistes d'adaptation et surtout, éviter les monocultures très consommatrices en eau.

**Ce n'est pas le scénario retenu et on va vers la désertification des territoires. Il faut prendre conscience que derrière chaque robinet, il y a une rivière. Lorsque l'eau ne coulera plus au robinet, ce sera l'électrochoc. On y arrive !**

Le Président,

Jean-Paul DORON





## EN DIRECT DU COMITE DE BASSIN

Le comité de bassin Loire-Bretagne s'est réuni en séance plénière à Blois le 7 juillet dernier, en présence de Régine Engström, Préfète coordinatrice du bassin Loire-Bretagne. Peu de membres étaient présents mais avec les pouvoirs, près de 150 membres étaient représentés. Ce fut l'occasion pour Thierry Burlot, président du comité de bassin Loire-Bretagne de saluer l'action du comité en faveur de la **coopération internationale**. Une table ronde a notamment eu lieu avec des représentants du Burkina-Faso, afin de proposer un bilan de l'action internationale de l'agence de l'eau et évoquer les enjeux de l'accès à l'eau potable face au changement climatique. De nombreux sujets ont été évoqués et le comité de bassin a décidé d'émettre un **avis favorable au projet du Sage Thouet**, assorti de réserves et de recommandations, avant de modifier le règlement intérieur du comité de bassin pour **instaurer le conseil scientifique** du bassin Loire-Bretagne, au sein d'une nouvelle section « Titre 9 - conseil scientifique » (voir ci-après).

Concernant les représentants des structures associatives de la pêche de loisir, il convient de noter la présence de MM Stéphanie Fénéon et Sabine Bessin. Suite aux élections dans les fédérations, le renouvellement des membres du comité de bassin est en cours dans les structures associatives de la pêche de loisir et les désignations seront effectives pour le prochain comité de bassin qui se déroulera le 29 novembre 2022.

*Selon Thierry Burlot :*

*« Le principe de créer un conseil scientifique a été approuvé par le comité de bassin en novembre 2021. Ce conseil doit apporter un regard extérieur et un appui pour éclairer les décisions des membres du comité de bassin ».*

### Conseil scientifique

Au vu des échanges, le conseil scientifique fait l'unanimité. Cette assemblée composée d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 20 chercheurs et experts, accompagnera le comité de bassin Loire-Bretagne. Sa mission sera de donner des avis sur les grands enjeux de la politique de l'eau sur le bassin. En outre, il pourra suggérer des méthodes à mettre en œuvre pour permettre une évaluation des politiques, des actions ainsi que des moyens nécessaires et pourquoi pas, préconiser des études et recherches pour enrichir les connaissances..

### Vers un parlement de Loire

Le comité de bassin s'est vu présenter en fin de séance, une initiative assez originale, concernant la création d'un « Parlement de Loire », lancée par un collectif d'acteurs ligériens, qui propose la prise en compte des intérêts de la Loire à travers la reconnaissance de la personnalité juridique du fleuve.

*"Et si un fleuve avait la possibilité de s'exprimer et de défendre ses intérêts ?"*

*Maud Le Floch, directrice et fondatrice du POLAU - pôle arts & urbanisme*

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à ce projet sur : <https://polau.org/>





## Programmes courts

Ce comité de bassin a été l'occasion de découvrir le travail mené par le service communication des agences de l'eau avec un objectif commun : la sensibilisation du public aux enjeux de l'eau notamment face au changement climatique.

L'objectif est de proposer des solutions inspirantes pour le public. Ainsi, [23 programmes courts](#) originaux portant sur six thèmes principaux ont été réalisés :

- Gestion durable de l'eau en ville
- Ces milieux naturels, nos alliés ! ;
- Des systèmes agricoles résilients et favorables à la ressource en eau ;
- Sobriété en eau ;
- Réduction des pollutions domestiques ;
- Micros mais costauds, ces polluants que l'on ne voit pas.

Du 20 juin au 17 juillet 2022, les six agences de l'eau ont diffusés sur les chaînes de France Télévision ces programmes de moins d'une minute. 4 spots pour le bassin Loire-Bretagne :

- La nature peut-elle nous faire réaliser des économies ? (Indre-et-Loire)
- Distribuer une eau de qualité à moindre coût ? (Syndicat d'eau du Val du Thouet, Deux-Sèvres)
- Est-il possible pour une usine de réduire sa consommation en eau ? (Guerbet, Morbihan)
- Parfois, la pollution apparaît là où on ne l'attend pas (Société nantaise de galvanisation, Loire-Atlantique).

## COMMENT SENSIBILISER SUR LE SDAGE ?

Quel retour d'information sur l'avis du public et de sa prise en compte dans le sdage ?

Quels enseignements pour sensibiliser à l'adaptation au changement climatique et intéresser un plus large public ?

La rencontre du [20 septembre, au centre des congrès de Vierzon](#), fera la part belle aux témoignages et aux échanges d'expériences.

La rencontre s'adresse à tous les acteurs (collectivités, associations, entreprises, etc.) qui sensibilisent les publics professionnels comme les particuliers à la préservation et la restauration des eaux du bassin Loire-Bretagne.

Les objectifs :

- faciliter l'appropriation des résultats de la consultation et du nouveau Sdage,
- échanger sur les pratiques de sensibilisation du public,
- mutualiser les expériences de sensibilisation et de pédagogie autour des enjeux de l'eau du bassin Loire-Bretagne.



## DATES À RETENIR

« AGIR SUR VOS TERRITOIRES AVEC LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) 2022-2027 DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE »

En octobre 2022, 5 rencontres uniquement en présentiel pour échanger et partager sur la mise en œuvre du Sdage 2022-2027 :

- Jeudi 6 octobre à Poitiers
- Jeudi 13 octobre à Vierzon
- Vendredi 14 octobre à Clermont-Ferrand
- Mardi 25 octobre à Saint-Brieuc
- Mercredi 26 octobre à Angers

Ces rencontres sont l'occasion pour l'agence de l'eau, de présenter les évolutions du Sdage face au changement climatique et les enjeux associés : gestion et partage de la ressource en eau, réduction des pollutions, solidarité entre acteurs et territoires, lutte contre la perte de biodiversité ou encore résilience des milieux.

Ces journées sont organisées à destinations des élus, collectivités, agriculteurs, industriels, associations pour la protection de l'environnement et représentants des services de l'État.

# SAGE THOUET

## ENFIN UN PROJET DE TERRITOIRE

- 169 communes
- Trois départements : Deux-Sèvres, Vienne et Maine-et-Loire
- Population : 240 000 habitants
- Superficie : 3 375 km<sup>2</sup>
- 152 km de sa source, sur la commune de Beugnon-Thireuil (79), à sa confluence avec la Loire à Saint-Hilaire Saint-Florent (49), en aval de Saumur.

*"La mise en place d'un Sage sur le bassin-versant du Thouet est une bonne nouvelle"*

*Jean-Michel Grignon, Président de la Fédération de Pêche et de Protection du milieu Aquatique des Deux-Sèvres*

Le SAGE est élaboré et mis en œuvre par une Commission Locale de l'Eau (CLE), représentant les divers acteurs impliqués dans la gestion de l'eau à l'échelle du territoire. Mise en place en 2012, elle a acté le début de la phase d'élaboration du SAGE et a désigné le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT) et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire comme structures porteuses du SAGE Thouet. Le SMVT assure l'animation.

Au regard de l'état des lieux, la CLE poursuit à travers le SAGE, de nombreux objectifs environnementaux :

- Atteindre et maintenir durablement le bon état des eaux
- Respecter les objectifs de qualité d'eau potable
- Reconquérir la qualité des eaux de baignade en cours d'eau

L'atteinte de ces objectifs suppose par définition d'éviter ou de réduire fortement toute nouvelle dégradation des cours d'eau et des milieux aquatiques, notamment en appliquant la doctrine « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC).

La CLE rappelle en outre la priorisation des usages avec en priorité l'alimentation en eau potable puis hiérarchise les autres usages de l'eau dont les milieux aquatiques, en tête, avant d'évoquer les exigences des activités économiques (agriculture, pêche, industrie, production d'énergie,). Elle précise également que les " impacts du changement climatique sur la ressource et les milieux seront pris en compte dans l'ensemble des politiques publiques locales, stratégies territoriales et programmes d'actions, dans une logique d'anticipation et d'adaptation à ses effets."

Les feux sont en vert pour une vraie prise de conscience des enjeux de l'eau et des changements climatiques sur ce territoire.



### AVIS DU COMITÉ DE BASSIN

**Avis favorable au projet du Sage Thouet, assorti des réserves et des recommandations**

Trois réserves suivantes :

- pour être compatible avec la disposition 8E-1 du Sdage :
  - identifier des enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides,
  - intégrer une cartographie des zones humides déjà inventoriées,
- pour être compatible avec la disposition 11A-1 du Sdage,
  - intégrer les résultats de l'étude de pré-identification de la vulnérabilité des têtes de bassin versant :
- en lien avec la disposition 14B-4 du Sdage
  - de dresser la situation liée au risque inondation du bassin :
- en lien la disposition 11A-2 du Sdage,

Quelques recommandations ont également été émises sur le document. Elles sont à retrouver dans le compte-rendu. de séance.



## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

En 2021, l'agence de l'eau Loire-Bretagne consacre 45 % de ses crédits à adapter nos territoires aux effets du changement climatique. Retrouvez des exemples d'actions pour l'eau et les milieux aquatiques.



# ZOOM SUR HMUC



## Hydrologie Milieux Usages Climat

Avec le récent appel à manifestation d'intérêt HMUC, les études vont se multiplier mais par qui seront-elles réalisées ? Comment ? Dans quelles conditions ? Seront-elles indépendantes ? Et pour quelles finalités ?

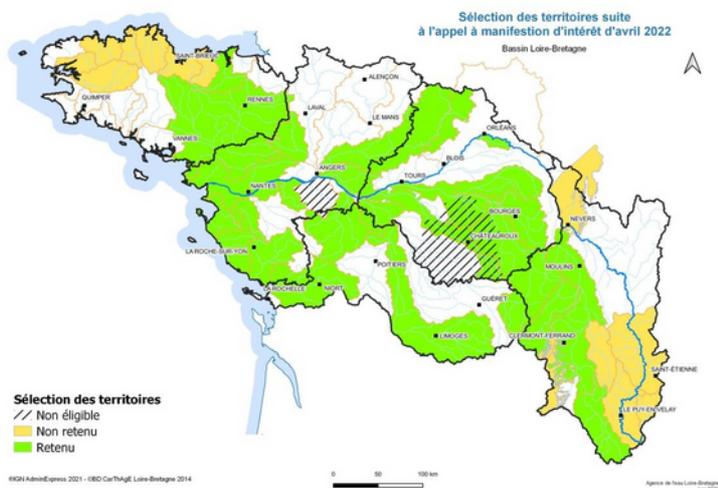
Durant le mois d'avril 2022, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Etat (France Relance) ont lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la réalisation d'analyses hydrologie, milieux, usages et climat, plus communément dénommées analyses "HMUC" sur le bassin Loire-Bretagne.

Cet appel fait notamment suite aux conclusions du Varenne Agricole de l'eau et à la volonté affichée de l'Etat d'accélérer la mise en œuvre des projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE) pour lesquels l'analyse HMUC est une étape préalable indispensable. L'urgence d'agir se traduit ici par un impératif de réalisation d'ici fin 2024.

Il est à noter que tout maître d'ouvrage public ou privé peut répondre à cet appel à manifestation d'intérêt ou porter une analyse HMUC. Toutefois, le cahier des charges doit être validé par les services de l'Etat et de l'agence de l'eau ainsi que par la commission locale de l'eau (CLE) lorsqu'un SAGE existe sur le périmètre de l'analyse HMUC, de même que les conclusions de l'étude.

Sous le 11e programme d'intervention, entre le 01 janvier 2019 et le 31 mars 2022, seulement 18 dossiers d'aides "HMUC" ont été validés, pour un montant d'aides total de 1,850 M€. L'agence de l'eau a donc décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt afin d'identifier des territoires volontaires et les accompagner plus favorablement dans leur demande d'aide. En effet, cet AMI permet un financement à 100% alors que la fiche QUA\_4 du 11e programme d'intervention ne prévoit qu'un taux maximal (70%) pour une analyse HMUC (partielle ou complète) et un taux prioritaire (50%) pour une "pré-étude".

Avec des conditions d'aides plus favorables, l'appel à manifestation d'intérêt a rencontré un vif succès malgré le délai très court pour y répondre : 37 études pour un montant d'aide estimé à 8,3 M€ ont été jugées éligibles, ce qui a motivé une délibération du conseil d'administration le 28 juin 2022 pour étendre l'enveloppe initiale de 5 M€ à 8,3 M€ afin de retenir l'ensemble des propositions d'analyses HMUC éligibles portées dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt.



- Estimer la disponibilité de la ressource en eau aujourd'hui et à moyen terme
- Maîtriser les prélèvements et partager la ressource de manière à satisfaire les besoins des milieux et les usages
- Zonage par grands bassins versants

## GUIDE ET RECOMMANDATIONS MÉTHODOLOGIQUES

La publication du guide répond à l'accélération des démarches d'analyses HMUC suite à l'adoption du Sdage et à l'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'analyses HMUC.

Ces analyses constituent, entre autres, la phase diagnostique des projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE).

Le guide rappelle les objectifs et les principes des analyses HMUC et permet de cadrer la réalisation de ces études en rappelant les points essentiels.

[https://donnees-documents.eau-loire-bretagne.fr/files/live/mounts/midas/Donnees-et-documents/Guide%20HMUC\\_VF3.pdf](https://donnees-documents.eau-loire-bretagne.fr/files/live/mounts/midas/Donnees-et-documents/Guide%20HMUC_VF3.pdf)



### APPLI "QUALITÉ RIVIÈRE" MISE À JOUR 2022

Comme chaque année, les agences de l'eau actualisent leurs données sur la qualité de l'eau des rivières de France, qu'elles mettent à disposition du public via l'application gratuite "qualité rivière" consultable sur smartphone, tablette et sur PC : <https://lnkd.in/eyCxavEU>

Les résultats des 12 000 points de surveillance sont cartographiés pour rendre compte de l'état écologique de l'eau et des espèces de poissons qui vivent dans les rivières. Les amateurs de baignade peuvent également utiliser l'appli qui renseigne en temps réel sur la qualité bactériologique des eaux grâce aux données du ministère de la Santé.





## USAGE DES PESTICIDES

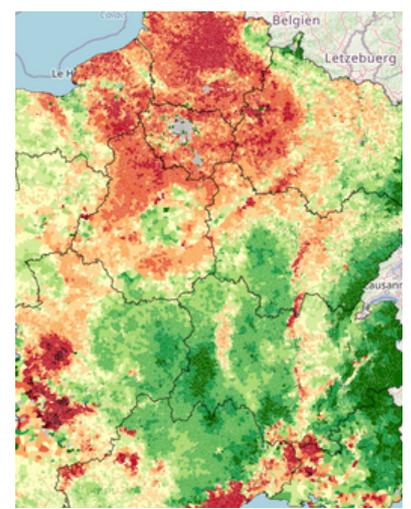
La carte Adonis est disponible. Elle porte à la connaissance de tous les données communales sur l'usage des pesticides avec pour objectifs :

- être utilisée à des fins de recherches scientifiques et
- servir de référence pour la définition et l'évaluation des politiques publiques nationales et européennes, visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Cette plateforme contribue à la mise en œuvre de la Directive européenne « pesticides » du 21 octobre 2009 déclinée en France par les plans Ecophyto I et Ecophyto II ainsi qu'au Plan National Nutrition Santé 4 (2019-2023) lancé en septembre 2019.

Face aux enjeux environnementaux et de santé publique, il est nécessaire de construire une agriculture durable économe en intrants, respectueuse des ressources naturelles et d'assurer aux Français une alimentation de qualité pour réduire la prévalence des maladies chroniques.

Le scénario Afterres2050 produit par Solagro propose un horizon agricole et alimentaire pour la France. Dans sa nouvelle version, il prévoit une réduction de 90% de l'usage des pesticides et une extension à 70% de surfaces en bio. Solagro accompagne les transitions agricoles, notamment à travers ses deux programmes : OSAE - osez-agroecologie.org et HERBEA - herbea.org



## LA MORT DE NOS COURS D'EAU, CAUTIONNÉE PAR L'ETAT" ? UNE VIDÉO POUR DÉNONCER

Découvrez la vidéo choc de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Vienne sur <https://youtu.be/FTIeXUu5ChA>

Courant juillet, les élus et salariés de la Fédération de la Vienne se sont révoltés et ont alerté le grand public sur la dramatique situation des cours d'eau et de la biodiversité dans leur département. " Alors que les bassins de la Dive du Nord et du Clain sont passés en niveau de crise depuis plusieurs jours et que les rivières sont dans un état désespéré, la Préfecture de la Vienne a décidé de sacrifier les milieux aquatiques en autorisant encore des dérogations pour l'irrigation agricole ", indique Brice Nowosielski.

Certaines rivières jusque-là épargnées par les assecs telles que l'Auxance et la Boivre sont cette année directement menacées par cette surexploitation de la ressource. Le réchauffement climatique n'est plus une excuse. La Fédération départementale met clairement en cause la politique de l'eau inadaptée dans son département et point un dysfonctionnement récurrent en place depuis plusieurs décennies et favorable à un modèle agricole qui aujourd'hui n'est plus adapté et semble à bout de souffle.

*Francis Bailly, Président de la FD86 : " regrette une adaptation trop lente du monde agricole et un lobby économique toujours trop lourd auprès des décideurs. "*

Sacrifier les milieux aquatiques sur l'autel de la production alimentaire ne devrait pas être possible en 2022, notamment avec toutes les réglementations existantes, censées protéger la nature, la biodiversité et l'eau. Au détour de la vidéo, on peut observer de nombreuses espèces patrimoniales protégées dans la plus grande difficulté. Une anguille tente vainement de sortir des algues filamenteuses ou encore un héron semble englué dans la vase. Ces exemples tendent malheureusement à se répéter et ne semblent pas convaincre les élus et le monde politique. Qu'attendons-nous pour agir ? C'est la question posée par la Fédération. Cette dernière s'étonne également de l'absence des associations de défense des animaux, peu loquace sur ce sujet.

La forêt brûle dans le Sud Ouest et l'eau disparaît progressivement dans le Poitou. La région Nouvelle-Aquitaine doit faire face à des enjeux qui ne sont plus pour demain, mais bien d'actualité.

# SAUVONS NOS RIVIERES

## ACTE 2

Après une première campagne 2021 prémonitoire "Sauvons nos rivières", intitulée "À court d'eau" et un manifeste, la Fédération Nationale pour la Pêche en France a lancé le second acte, avec pour thématique : "Les poissons migrateurs".

Cette campagne inédite de sensibilisation nationale, lancée à l'occasion de la journée mondiale des poissons migrateurs (21 mai) et de la biodiversité (22 mai), a pour objectifs de faire un état des lieux de la situation et de rappeler l'urgence d'une mobilisation collective, face à un déclin massif de ces espèces depuis 50 ans. Saumon, truite de mer, anguille, esturgeon, grande alose, alose feinte, alose méditerranéenne, lamproie fluviatile, lamproie marine, 8 espèces sur 9 de poissons grands migrateurs présents dans l'hexagone ont un statut défavorable de conservation suivant la classification de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN). L'Esturgeon, l'Anguille et la grande Alose sont même en danger critique d'extinction.

Ce sont également des espèces dites « parapluies » car en protégeant et restaurant les milieux naturels qu'elles occupent, on agit positivement sur toutes les autres espèces.

Parmi les principales causes de régression : changement climatique, altération des habitats naturels, entrave à la continuité écologique, pollution, prédation, braconnage, etc. nombreux sont les phénomènes naturels ou activités humaines qui dégradent directement l'environnement, donc les conditions de vie de ces poissons historiques.



**Un jour peut-être,  
il faudra  
beaucoup  
d'imagination  
pour voir  
des aloses  
dans nos rivières.**

*"Les milieux aquatiques subissent de multiples pressions qui impactent dangereusement les poissons, et en particulier les migrateurs. Quand une espèce disparaît, c'est pour toujours !"*  
*déclare Claude Roustan,  
Président de la FNPF*

Dans ce cadre, l'Association des Fédérations de Pêche Centre - Val de Loire a organisé un après-midi de sensibilisation à la sauvegarde des poissons migrateurs, à Chécy (45). Aurore Baisez, directrice de l'association Loire Grands Migrateurs est notamment intervenue pour présenter le parcours pédagogique, animer des jeux pour enfants et la conférence-débat, prévue en soirée.

Le thème, « Pourquoi sauvegarder les poissons migrateurs de Loire », n'a pas occasionné une très forte participation, avec seulement une dizaine de Caciens. La conférence a permis d'évoquer le suivi des poissons migrateurs de Loire, l'évolution des populations, les causes et actions de protection et de préservation.



**Un jour peut-être,  
il faudra  
beaucoup  
d'imagination  
pour voir  
des anguilles  
dans nos rivières.**



## GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

### Appel à projets

Les espèces exotiques envahissantes constituent l'une des principales menaces pour la biodiversité. En complément du plan national d'action 2022-2030 qui vise à prévenir l'arrivée de nouvelles espèces déjà connues, la France s'engage dans une campagne de gestion des espèces exotiques présentes sur son territoire.

Afin de renforcer les démarches de gestion, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires lance un appel à projets doté d'un budget de 1,4 million d'euros pour 2022, visant à réguler les populations d'espèces exotiques envahissantes,

Vous trouverez les documents nécessaires à la réponse à l'appel sur le site du ministère : <https://www.ecologie.gouv.fr/lancement-lappel-projets-sur-gestion-despeces-exotiques-envahissantes>.

- Objectifs : opérations de gestion de population d'espèces exotiques envahissantes, visant à les réguler (éradication complète, freiner leur propagation ou réduire leurs impacts sur le territoire national)
- Calendrier : dépôt au fil de l'eau sur la période 2022-2025, avec maximum de 50 dossiers en 2022, 150 les années suivantes



## PLANNING PRÉVISIONNEL D'APPELS À PROJETS AELB (2022-2024)

2022

Appel à projets pour l'accompagnement des PNA (récurrent)

2023

Appel à projets pour l'accompagnement des PNA (récurrent)

Appel à projets effacement de plans d'eau (émergence)

Appel à projets biodiversité (dérogatoire)

2024

Appel à projets pour l'accompagnement des PNA (récurrent)

Appel à projets réouverture de cours d'eau (dérogatoire)

Type "récurrent" : dossiers financés uniquement par voie d'appel à projets annuel

Type "émergence" : accélérer l'émergence de projets prioritaires

Type "dérogatoire" : hors modalités, expérimenter de nouvelles thématiques



# Grands Cormorans

## Projet d'arrêté 2022-2025

L'augmentation des effectifs de cormorans, espèce opportuniste exclusivement piscivore, et sa sédentarisation accrue, induit une prédation conséquente sur les poissons, prédation qui se révèle particulièrement préjudiciable sur la Loire et ses affluents. La situation actuelle n'est pas optimale puisque contestée, mais finalement, convient à la majorité des usagers, et notamment des pêcheurs qui louent des baux sur le domaine public pour assouvir leur passion et jouer leur rôle de sentinelles des rivières. Nous pourrions multiplier les études, mais elles n'apporteront jamais de résultats satisfaisants, et pas plus de solution pour des choix de gestion. Nous sommes face à un énième conflit d'usages pour lequel la décision ne peut pas reposer sur la seule expertise scientifique. Il faut comme souvent trouver des compromis. Tous les rapports sur l'espèce estiment que la population se porte très bien malgré les quotas dérogatoires autorisés, alors pourquoi modifier quelque chose qui semble fonctionner ?

Conscient de la cause animale, de la réglementation interdisant les tirs de régulation en milieu urbain, mais également du développement du loisir pêche dans les agglomérations, nous pensons qu'il est urgent de trouver des solutions afin de diminuer la pression des Grands Cormorans sur les plans d'eau et rivières du bassin Loire-Bretagne. Depuis 2020, des effaroucheurs à cormorans sont testés en région Centre - Val de Loire. Ce matériel coûteux vient compléter les tirs de régulations, actuellement autorisés dans certains départements et doit permettre de contenir l'évolution exponentielle de l'espèce. Malgré l'implication des fédérations dans les discussions, plusieurs Préfets ont suspendu, dès cet été, les quotas de tirs dans leur département, comme dans le Loiret.

**Lorenne constructions**

**Une dizaine d'effaroucheurs à cormorans sont installés en région Centre - Val de Loire**

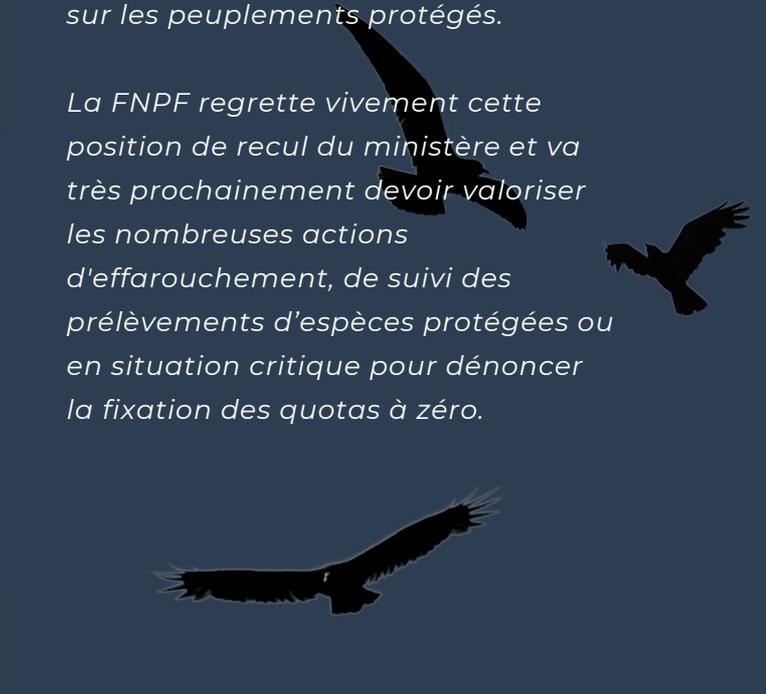


PROJET D'ARRÊTÉ FIXANT LES PLAFONDS DÉPARTEMENTAUX DANS LES LIMITES DESQUELLES DES DÉROGATIONS AUX INTERDICTIONS DE DESTRUCTION PEUVENT ÊTRE ACCORDÉES PAR LES PRÉFETS CONCERNANT LES GRANDS CORMORANS (PHALACROCORAX CARBO SINENSIS) POUR LA PÉRIODE 2022-2025

*Suite à une seconde réunion de concertation nationale, le ministère semble s'orienter vers des quotas fixés à zéro pour les eaux libres, dans tous les départements. Le plaidoyer de la Fédération Nationale de la Pêche en France, en faveur du maintien des quotas, d'une meilleure motivation des arrêtés et d'un réel besoin d'améliorer la connaissance, n'aura donc pas suffi.*

*Le ministère se fonde sur l'annulation de 15 arrêtés par le juge, motivés par l'absence de mesures alternatives à la destruction des cormorans et la non-démonstration de son impact sur les peuplements protégés.*

*La FNPF regrette vivement cette position de recul du ministère et va très prochainement devoir valoriser les nombreuses actions d'effarouchement, de suivi des prélèvements d'espèces protégées ou en situation critique pour dénoncer la fixation des quotas à zéro.*

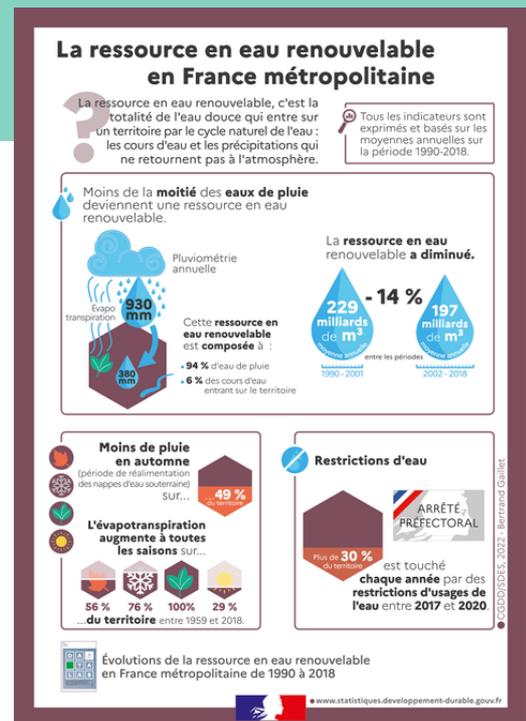


# VEILLE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

## Evolution de la ressource en eau renouvelable en France métropolitaine de 1990 à 2018

Les tendances d'évolution du volume d'eau douce renouvelable et des facteurs qui la constituent sont analysées pour la France métropolitaine et ses 34 sous-bassins. Sur la période 1990-2018, l'évolution du volume annuel est marquée par une baisse à partir de 2002 sur le territoire métropolitain et une hétérogénéité territoriale selon les sous-bassins. Entre 1959 et 2018, le changement le plus remarquable est l'augmentation de l'évapotranspiration à l'échelle annuelle et saisonnière : cette hausse s'observe dans la majorité des sous-bassins en automne et en hiver et dans tous les sous-bassins au printemps. Sur cette période, le volume annuel d'eau douce renouvelable qui provient des précipitations décroît dans 41 % des sous-bassins, presque tous situés dans le sud de la France. Les territoires les plus fragiles vis-à-vis de l'accès à l'eau pour ses différents usages se situent majoritairement dans l'ouest de la France.

[https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2022-07/datalab\\_102\\_ressources\\_en\\_eau\\_juin2022\\_v6.pdf](https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2022-07/datalab_102_ressources_en_eau_juin2022_v6.pdf)



## LA PÊCHE SCIENTIFIQUE À L'ÉLECTRICITÉ DANS LES MILIEUX AQUATIQUES CONTINENTAUX GUIDES ET PROTOCOLES

Cet ouvrage fournit les éléments de compréhension des phénomènes électriques et de la réaction des poissons soumis à un champ électrique, et synthétise l'ensemble des paramètres à prendre en compte pour réaliser ou exploiter ce type de pêche. Il est le fruit d'une collaboration entre Inrae et l'OFB dans le cadre du pôle OFB-Inrae-Institut Agro-UPPA pour la gestion des migrateurs amphihalins dans leur environnement (Miame).

[https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/GP2022\\_Peche-electrique.pdf](https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/GP2022_Peche-electrique.pdf)

## EFFECTS OF HYDROPOWER MANAGEMENT ON THE SEDIMENT COMPOSITION AND METABOLISM OF A SMALL ALPINE LAKE

J. Félix-Faure, M. Ramon, C. Hatté, F. Rimet, J. Gaillard, V. Chanudet, A.-L. Develle, J. Garcia-Orellana and E. Dambrine  
Hydroécol. Appl., 22 (2022) 1  
DOI: <https://doi.org/10.1051/hydro/2021003>

## THE APPLICATIONS OF CERIUM OXIDE NANOFORM AND ITS ECOTOXICITY IN THE AQUATIC ENVIRONMENT: AN UPDATED INSIGHT

Mohammed A. E. Naiel, & al  
Aquat. Living Resour., 35 (2022) 9  
DOI: <https://doi.org/10.1051/alr/2022008>



## AU FIL DE L'EAU

ACTUALITÉ DE LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Union des Fédérations du Bassin Loire-Bretagne  
Association des Fédérations de Pêche Centre - Val de Loire

Directeurs de publication : Jean-Paul DORON & Serge SAVINEAUX  
Conception et réalisation : Julien PROSPER & Samuel CHAPLAIS  
Crédits photographiques : Julien PROSPER, FD37, FD86

